

CHARTRE DES VALEURS

Communauté professionnelle territoriale de santé

Lourdes Argeles Vallée des Gaves



- ❖ **LA MISSION DE LA CPTS** est de fournir aux patients le meilleur accès aux soins dans un parcours coordonné impliquant tous les acteurs de santé. Son objectif est donc de promouvoir une prise en charge pluriprofessionnelle.
- ❖ **LA MISSION DES MEMBRES DE LA CPTS, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU** est de veiller à ce que les intérêts de la cpts donc des patients soient défendus.
- ❖ **LA COHERENCE** chaque action devra être étudiée sous l'angle de sa pertinence, son efficience et son caractère innovant.
- ❖ **LA COHESION** le bureau et le conseil d'administration mais aussi l'ensemble des membres doivent travailler comme une seule et même personne et il est de la responsabilité collective des membres de ne pas laisser un désaccord ou un conflit détériorer la capacité de la cpts à prendre les bonnes décisions pour mener à bien ses missions. Les adhérents sont là pour être vigilants aux problèmes et apporter des solutions.
- ❖ **LA NEUTRALITE** La CPTS ne peut pas être un outil qui puisse être politique ou l'attribut d'un(e) politique
- ❖ **LA MOTIVATION** Ces missions sont les seuls éléments motivant les Fondateurs au lancement de ce projet et leur compréhension sera le premier élément de sélection des membres de la CPTS

Nom

Prénom

date